



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Arrêté modifiant l'arrêté du 13 décembre 2021 portant désignation des membres de la section prospective au sein du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France  
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R 4134-18 à R 4138-20 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2022 portant nomination de monsieur Jean-Gabriel DELACROY en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 5 février 2018 modifié portant création d'une section prospective au sein du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2021 portant désignation des membres de la section prospective au sein du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2022 portant délégation de signature à monsieur Jean-Gabriel DELACROY, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu l'avis favorable du 10 mars 2023 du président du conseil régional Hauts-de-France répondant à la consultation du président du conseil économique, social et environnemental régional Hauts-de-France du 8 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable du bureau du conseil économique, social et environnemental régional Hauts-de-France du 4 avril 2023 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 13 décembre 2021 susvisé sont remplacées par :

« Sont constatées les désignations à la section en charge de la prospective du conseil économique, social et environnemental régional de la région Hauts-de-France, les personnalités et les organismes extérieurs suivants :

Au titre des personnalités :

- Patrice Pennel, président du MEDEF Hauts-de-France ;
- Pierre Giorgini, ancien président-recteur de l'université catholique de Lille ;
- Frédéric Boiron, directeur général du centre hospitalier universitaire régional de Lille ;
- Thierry Stadler, président d'honneur du pôle de compétitivité industries et agro-ressources (pôle de la bio économie) ;
- Paul Personne, professeur émérite, ex-président d'Europe direct Hauts-de-France ;
- Bernard Reitel, professeur de géographie politique et urbaine, université d'Artois ;

Au titre des organismes :

- Agence régionale de santé Hauts-de-France représentée par Laurence CADO, directrice de la stratégie et des territoires ;
- INSEE représentée par Catherine RENNE, directrice régionale ;
- Banque de France représentée par Carine JUPIN, directrice régionale ;
- Ministère des armées représenté par le général de division, Xavier d'AZEMAR officier général de la défense et de sécurité du Nord, gouverneur militaire de Lille. »

Les autres dispositions restent sans changement.

### Article 2

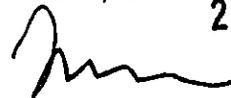
Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

### Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président du conseil régional des Hauts-de-France et au président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

21 AVR. 2023



Georges-François LECLERC